RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est
de l'Inspection générale de l'environnement
et du développement durable

Le Président de la MRAe Grand Est
Réf : 2024AGE10

Metz, le 1er février 2024

PJ : avis de la MRAe Grand Est
Dossier suivi par : Secrétariat MRAe
tél : +33 (0)3 72 40 84 30 (accueil téléphonique de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, du lundi au vendredi)
Courriel :mrae-acal.migt-metz.cgedd@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Maire
de Lusigny-sur-Barse
Place Maurice Jacquinot
10270 LUSIGNY-SUR-BARSE

accueil@lusigny-sur-barse.fr
waty.c@lusigny-sur-barse.fr

Monsieur le Maire,

Vous avez transmis à la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Grand Est (MRAe Grand Est) une demande d'avis sur la modification n°3 du plan local d'urbanisme (MECPLU) de votre commune.

Vous trouverez sous ce pli l'avis en question.

Je précise qu'il s'agit d'un avis simple, en application du code de l'urbanisme, qui porte sur la qualité de l'évaluation environnementale que vous avez réalisée, dans le rapport de présentation du dossier, ainsi que sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Vous aurez la possibilité de rédiger un mémoire en réponse aux conclusions de cet avis, que vous pourrez insérer dans le dossier d'enquête publique.

Je vous informe que ces avis sont mis à la disposition du public sur internet à l'adresse suivante : http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-plans-et-programmes-r83.html

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Mission régionale
d'autorité environnementale

Jean-Philippe Moretau